


SECTION 1 : IDENTIFICATION	
1.1 Identification du produit	
Nom de produit :	CycloSpray [®] 2,45 % vaporisateur cutané, suspension
Synonymes :	Aussi sous le nom de CTC-Spray
Désignation exacte pour l'expédition :	AÉROSOLS, quantité limitée sans excéder la capacité de 1 L.
Autres méthodes d'identification :	Aucun
1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange	
Usages recommandés :	Vaporisation cutanée en soutien au traitement du traitement d'infection superficielle d'origine traumatique ou des plaies chirurgicales causées par un microorganisme sensible à la chlortétracycline.
Usages déconseillés :	Non destiné à un usage chez l'humain. Ce produit est conservé dans un contenant sous pression et il est très inflammable; faire attention de ne pas percer ou brûler le contenant et de ne pas vaporiser sur les humains.
1.3 Renseignements sur la société fabriquant la substance ou le mélange	
Nom de l'entreprise :	Dechra Regulatory B.V.
Adresse :	Handelsweg 25 5531 AE Bladel Pays-Bas
Téléphone :	+31 (0) 497 544 300
Télécopieur :	+31 (0) 497 544 302
Site Web :	www.dechra.com
Nom du distributeur (Canada) :	Dechra Veterinary Products
Adresse :	Dechra Veterinary Products 1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
Téléphone :	1 855 332-9334
Site Web :	www.dechra.ca
Courriel :	Non disponible
1.4 Numéro de téléphone d'urgence	
Pays-Bas :	+31 (0) 497 544 300
Canada :	1 855 332-9334

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES	
2.1 Classification de la substance ou du mélange	
N'est pas soumis à la réglementation conformément à l'article 1(5) du Règl. (EC) No 1272/2008 et de ses amendements, car il s'agit d'un médicament vétérinaire tel que défini dans la Directive 2001/82/EC, qui est à l'état fini et destiné à l'utilisateur final.	
Classification en vertu du règlement (EC) No 1272/2008 [CLP] (U.E.) :	Aérosol extrêmement inflammable. Contenant sous pression qui risque d'exploser si chauffé. Peut causer une grave irritation aux yeux. Risque de somnolence et d'étourdissements. Nocif pour la vie aquatique avec effet prolongé.
2.2 Éléments d'étiquetage	
Éléments d'étiquetage SGH :	
Mention d'avertissement :	DANGER
Mention du danger	
H222+ H229	Aérosol extrêmement inflammable. Contenant sous pression qui risque d'exploser si chauffé.
H319	Cause une grave irritation aux yeux.
H336	Risque de somnolence et d'étourdissements.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec effet prolongé.
Mentions supplémentaires :	
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
Conseils de prudence – prévention :	
P210	Garder loin de toute source de chaleur, des étincelles, des flammes vives ou de surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser près d'une flamme vive ou autre source d'allumage.
P251	Réceptacle sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un espace bien aéré.
Conseils de prudence – réponse :	
P305 + P351 + P338	DANS LES YEUX : Rincer sans arrêt à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Continuer à rincer.
P312	Contactez le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin lorsqu'il y a malaise.
P337 + P313	Si l'irritation aux yeux persiste, obtenir une attention médicale.
P304 + P340	SI INHALÉ : Amener la personne à l'air frais et assurer son confort pour qu'elle respire bien.

Conseils de prudence – entreposage :	
P405	Conserver dans un endroit verrouillé.
P410 + P412	Protéger des rayons directs du soleil. Ne pas exposer à une température au-delà de 50 °C/122 °F.
P403 + P233	Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer le couvercle fermement.
Conseils de prudence – élimination :	
P501	Éliminer le contenant et le contenu conformément à la réglementation locale.
<p>2.3 Autres renseignements relatifs au danger L'inhalation, le contact avec la peau ou l'ingestion peuvent être nocifs à la santé*. L'effet suivant l'exposition peut être cumulatif*. Peut causer un inconfort respiratoire ou cutané*.</p> <p>Une exposition répétée risque d'assécher la peau et de provoquer des gerçures*.</p> <p>L'isopropanol paraît à l'annexe XVII du règlement (CE) no 2341/2002 du Conseil européen (des restrictions peuvent s'appliquer)</p>	

SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS			
3.1 Substances			
Voir la section suivante pour la composition des mélanges.			
3.2 Mélanges			
1.No de CAS 2. Numéro EC 3. Numéro d'index 4. Numéro REACH	% en poids	Nom	Classification en vertu du règlement (EC) No 1272/2008 [CLP] (U.E.)
167-63-0 2. 200-661-7 3. 603-117-00-0 4. 01-2119457558-25-XXXX[01-2120063207-61-XXXX	10-30	Isopropanol	Liquide inflammable, catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 (effet narcotique); Irritation aux yeux, catégorie 2; H225, H336, H319 [2]
1. 64-72-2 2. 200-591-7 3. Non disponible 4. Non disponible	1-10	Chlorhydrate de chlortétracycline	Corrosion et irritation de la peau, catégorie 2; Toxicité reproductrice, catégorie 2; Irritation aux yeux, catégorie 2; Danger aquatique chronique, catégorie 1; Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H410, H335
1. Non disponible 2. Non disponible 3. Non disponible 4. Non disponible	<1	Additifs	Sans objet

1. 68476-85-7 2. 270-704-2 270-705-8 3. 649-202-00-6 649-203-00-1 4. 01-2119485911-31-XXXX 01-2119490743-31-XXXX	>60	Propulseur hydrocarbure (Butane)	Gaz sous pression (gaz liquéfié); Gaz inflammable, catégorie 1; H220, H280, EUH044
Légende :	2. Classification issue de l'Annexe VI de la réglementation (U.E.) 1272/2008 3. Classification issue de C&L		

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Contact avec les yeux :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si le produit provoque une irritation ou une inflammation oculaire, consulter immédiatement un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette.
Contact avec la peau :	Éviter le contact direct avec la peau en raison du risque de sensibilisation de dermatite de contact et du risque d'une réaction d'hypersensibilité à la chlortétracycline. En présence d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation :	En cas de l'inhalation des vapeurs et du produit de combustion de l'aérosol, éloigner le patient du secteur contaminé et le placer à l'air frais. Placer le patient en position couchée, bien au chaud et dans le calme. Si la respiration est superficielle ou qu'il y a arrêt respiratoire, s'assurer de libérer les voies respiratoires et réanimer, préférablement au moyen d'un système de réanimation à soupape d'admission à la demande optionnelle, d'un ballon-masque ou d'un masque portatif selon la formation. Au besoin, procéder au RPC. Transporter à l'hôpital ou chez le médecin.
Ingestion :	Si avalé, ne pas donner de lait ou d'huile à boire. Éviter de donner de l'alcool. N'est pas une voie d'administration normale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement

Consulter la section 11

4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	
5.1 Agents extincteurs	
Moyens d'extinction adéquats :	Petit incendie : vaporisation d'eau, poudre chimique sèche ou CO ₂ Incendie important : vaporisation ou brumisation d'eau
Moyens d'extinction inadéquats :	Produits chimiques liquides et en mousse
5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange	
Incompatibilité avec le feu :	Éviter la contamination avec un agent oxydant comme des nitrates, des acides oxydants, des javellisants chlorés, le chlore pour la piscine et autres, car ils risquent de déclencher un incendie.
5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :	
Incendies :	Alerter les pompiers et leur expliquer la nature de danger. La réaction peut être violente ou explosive. Porter un appareil respiratoire et des gants de protection. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau. NE PAS approcher les contenants qui pourraient être chauds.
Risques d'incendies et d'explosion :	Liquide et vapeur très inflammables. Vapeur très inflammable. Les contenants sous pression risquent d'exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs forment facilement un mélange explosif avec l'air. Risques importants d'explosion lorsque la vapeur est exposée à une flamme ou une étincelle.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence	
Consulter la section 8	
6.2 Précautions environnementales :	
Consulter la section 12	
6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage En raison de l'état physique du produit et de son emballage, un déversement est peu probable.	
Petit déversement :	Nettoyer le déversement immédiatement. Éviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection imperméables. Protéger les yeux et le visage. Éteindre toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation. Essuyer avec un linge. En l'absence de danger, les boîtes endommagées doivent être placées dans un rangement extérieur, éloignées de toute source d'allumage, jusqu'à ce que la pression se dissipe.

Déversement important :	<p>Évacuer la zone et déplacer les gens en amont. Alerter les pompiers et leur expliquer la nature de danger. La réaction peut être violente ou explosive. Porter un appareil respiratoire et des gants de protection. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre, une substance inerte ou de la vermiculite. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau.</p>
--------------------------------	--

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire

Manutention sécuritaire :	<p>En raison du risque de sensibilité et de dermatite de contact, il faut éviter tout contact du produit avec la peau. Porter des gants de protection imperméables adéquats pour manipuler le produit. En raison du risque d'irritation des yeux, éviter de porter des lentilles cornéennes. Protéger les yeux et le visage. NE PAS vaporiser près d'une flamme vive ou autre source d'allumage. NE PAS perforer ou chauffer avant l'usage. Éviter d'inhaler les vapeurs. Appliquer le produit dans un espace aéré ou muni d'une ventilation suffisante. Laver les mains après l'usage. NE PAS manger ou fumer pendant l'administration du produit.</p>
Autres informations :	<p>Ne pas conserver au-dessus de 50 °C. Garder hors de la portée et de la vue des enfants.</p>

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Contenant adéquat :	<p>Contenant sous pression de 270 ml ou 520 ml couvert d'aluminium avec un mécanisme muni d'une valve et d'une buse de vaporisation en plastique.</p>
Incompatibilité à l'entreposage :	<p>Les alcools ne sont pas compatibles avec les acides forts les acides chlorés, les acides anhydrides, ainsi que les agents oxydants et réducteurs. Risque de réactions, parfois violentes, avec les métaux alcalins et alcalino-terreux pour émettre de l'hydrogène. Réaction avec les agents caustiques forts. Les amines aliphatiques, les isocyanates, l'acétaldéhyde, le peroxyde de benzoyle, l'acide chromique, l'oxyde de chrome, les composés de dialcoylzinc, l'oxyde de dichlore, l'oxyde d'éthylène, l'acide hypochloreux, chlorocarbonate isopropylque, tétrahydroaluminate de lithium, dioxyde d'azote, la pentafluoroguanidine, les halogénures de phosphore, le Pentasulfure de diphosphore, l'huile de tangerine, le triéthylaluminium et le triisobutylaluminium. Le produit ne doit pas être chauffé. Les alcools secondaires et certains alcools primaires ramifiés risquent d'être explosifs avec les peroxydes après une exposition à la lumière ou à la chaleur.</p>

Autres informations :	<p>Garder au sec pour éviter la corrosion de la bombonne. La corrosion risque de provoquer une perforation du contenant et la pression interne propulsera le produit hors du contenant.</p> <p>Conserver dans leur contenant original dans un endroit approuvé pour l'entreposage de liquides inflammables. NE PAS ranger dans un puits, un sous-sol ou un endroit où les vapeurs peuvent rester prises.</p> <p>Garder loin des sources d'allumages, de flammes vives, de chaleur ou de fumée.</p> <p>Garder dans un contenant scellé de façon sécuritaire.</p>
------------------------------	---

7.3 Usage à des fins particulières

Non disponible

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

CONCENTRATION SANS EFFET DÉRIVÉ- DNEL (U.E.)

Non disponible

CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (U.E.)

Non disponible


LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL (LEMT).

DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Source	Ingrédient	Nom de la substance	MPT	STEL	Sommet	Remarque
Limites d'exposition en milieu de travail	Isopropanol	Propan-2-ol	999 mg/m ³ / 400 ppm	1250 mg/m ³ / 500 ppm	Non disponible	Non disponible
Limites d'exposition en milieu de travail	Propulseur hydrocarbure (Butane)	Propulseur hydrocarbure (Butane)	1750 mg/m ³ / 1000ppm	2180 mg/m ³ / 1250 ppm	Non disponible	RRAC, (seulement s'il y a plus de 0,1 % de buta-1,3-diene)

LIMITES D'URGENCES

Ingrédient	Nom de la substance	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Chlortétracycline HCl	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Isopropanol	Isopropanol	400 ppm	2000 ppm	12 000 ppm
Propulseur hydrocarbure (Butane)	Propulseur hydrocarbure (butane)	65 000 ppm	2,30 E ⁺⁵ ppm	4,00 E ⁺⁵ ppm

Ingrédient	IDLH originale	IDLH révisée
Chlortétracycline HCl	Non disponible	Non disponible
Isopropanol	2000 ppm	Non disponible
Additifs	Non disponible	Non disponible
Propulseur hydrocarbure (Butane)	Non disponible	Non disponible
8.2 Contrôle de l'exposition		
Mesures d'ingénierie appropriées	Seulement lors de la fabrication du CycloSpray.	
Protection personnelle :		
Protection des yeux et du visage :	Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux.	
Protection de la peau :	Voir la protection des mains qui suit.	
Protection des mains et des pieds :	Porter des gants de protection imperméables pour manipuler le produit.	
Protection du corps :	Porter des vêtements adéquats.	
Autres protections :	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités.	
Risques thermiques :	Sans objet	
Protection respiratoire :	Sans objet	
8.3 Contrôle de l'exposition environnementale		
Consulter la section 12		

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base

Produit en aérosol. Contenu sous **PRESSION**. Contient un propulseur hydrocarbure très inflammable.

Apparence :

Cyclospray[®] : Solution bleue

Contenant : Contenant sous pression de 270 ml ou 520 ml couvert d'aluminium avec un mécanisme muni d'une valve et d'une buse de vaporisation en plastique.

État physique : Liquide

Odeur : Non disponible

Seuil d'odeur : Non disponible

pH (tel que fourni) : Non disponible

Point d'ébullition et de congélation (degré C) : Non disponible

Point d'ébullition initial avec écart : Non disponible

Point d'éclair : Non disponible

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité : Non disponible

Limites d'inflammabilité et d'explosion inf. et sup. : Non disponible

Pression de la vapeur : Non disponible

Densité relative (degré C) : Non disponible

Solubilité dans l'eau et les solvants (mg/L) : Chlorhydrate de chlortétracycline : légèrement solubles dans l'eau et l'alcool.

Densité de la vapeur : Non disponible

Température d'auto-allumage (degré C) : Non disponible

Température de décomposition (degré C) : Non disponible

Viscosité (degré C) : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés oxydantes : Non disponible

Coefficient de répartition : Non disponible

Poids moléculaire : Non disponible

Goût : Non disponible

Composante volatile : Non disponible

Groupe gazeux : Non disponible

pH, comme solution : Non disponible

COV g/L : Non disponible

9.2 Autre information

Non disponible

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Consulter la Section 7

10.2 Stabilité chimique : Température élevée.
 Présence de flammes vives.
 Le produit est considéré comme étant stable.
 Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.

10.3 Réactions dangereuses possibles :	Consulter la Section 7
10.4 Conditions à éviter :	Consulter la Section 7
10.5 Matériaux incompatibles :	Consulter la Section 7
10.6 Décomposition dangereuse du produit :	Consulter la Section 5

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Inhalation :	<p>L'inhalation de gaz ou vapeurs à concentration provoque de l'irritation aux poumons avec toux et nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête, étourdissement, ralentissement des réflexes, fatigue et manque de coordination. En cas d'exposition à un solvant concentré, sa présence persiste et risque de mener à une narcose, une perte de conscience et même un coma, voire la mort</p> <p>L'odeur de l'isopropanol peut mettre en garde contre l'exposition, mais il peut y avoir une accoutumance à l'odeur. L'inhalation d'isopropanol peut irriter le nez (éternuement et écoulement) et la gorge (douleur).</p>
Ingestion :	<p>Une ingestion accidentelle de la substance peut être nocive pour la santé des gens.</p> <p>Après l'ingestion, une seule exposition à de l'alcool isopropylique peut provoquer une léthargie et des effets diffus comme une perte de poids et de l'irritation. L'ingestion risque de causer des nausées, des vomissements ou de la diarrhée.</p> <p>Le fait d'avaler 10 ml d'isopropanol peut causer de sérieuses blessures; 100 ml peut être fatal sans traitement rapide. Chez l'adulte, une seule dose d'environ 250 ml est létale.</p>
Contact avec la peau :	<p>Le produit vaporisé peut causer un inconfort.</p> <p>Chez l'humain, les alcools liquides semblent être la principale cause d'irritation.</p> <p>L'entrée de la substance dans la circulation sanguine par une coupure, une abrasion ou une lésion, par exemple, peut causer un trouble systémique dont les effets sont nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation de la substance et s'assurer tout dommage cutané est suffisamment protégé</p>
Contact avec les yeux :	<p>La substance peut causer de l'irritation aux yeux et causer des dommages chez certaines personnes.</p> <p>Les vapeurs d'isopropanol (à 400 ppm) peuvent irriter légèrement les yeux.</p> <p>Les éclaboussures risquent de provoquer une irritation importante des yeux, et même une brûlure cornéenne et des lésions oculaires.</p> <p>Le contact avec les yeux peut embrouiller la vision.</p>

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE		
Chronique :	<p>Une accumulation de la substance dans le corps humain peut être observée et mener à des préoccupations liées à une exposition répétée et prolongée liée au travail.</p> <p>Une exposition à une petite quantité peut provoquer des réactions d'hypersensibilité.</p> <p>Une exposition prolongée ou répétée à l'isopropanol risque de provoquer de la somnolence, un manque de coordination et de la fatigue.</p> <p>Une inhalation répétée d'isopropanol peut provoquer de la somnolence, un manque de coordination et une dégénérescence hépatique.</p>	
CycloSpray^{MD} :	Toxicité aiguë	Irritation
	Non disponible	Non disponible
Chlorhydrate de chlortétracycline :	Toxicité aiguë	Irritation
	DL ₅₀ orale (souris) : 2314 mg/kg ²	Non disponible
Isopropanol :	Toxicité aiguë	Irritation
	DL ₅₀ dermique (lapin) 12 800 mg/kg ² CL ₅₀ inhalation (rat) 72,6 mg/L/4h ² DL ₅₀ orale (rat) : 4396 mg/kg ²	Yeux (lapin) : 10 mg – modérée Yeux (lapin) : 100 mg – GRAVE Yeux (lapin) : 100 mg /24 h – modérée Peau (lapin) : 500 mg - légère
Propulseur hydrocarbure (Butane) :	Toxicité aiguë	Irritation
	CL ₅₀ inhalation (rat) : 658 mg/L/4h ²	Non disponible
<p>1. Valeur obtenue à l'inventaire des substances inscrites de Europe ECHA – Toxicité aiguë</p> <p>2. * Valeur fournie dans la FDS du fabricant. À moins d'indications autres, les données proviennent du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques.</p>		
Toxicité aiguë :		
Non disponible.		
Corrosion et irritation de la peau :		
Non disponible		
Lésions ou irritations oculaires :		
Non disponible		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :		
Non disponible		
Mutagenicité des cellules germinales :		
Non disponible		

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE
Cancérogénicité :
Non disponible
Toxicité reproductive :
Non disponible
STOT – exposition unique :
Non disponible
STOT – exposition répétée :
Non disponible
Dangers par aspiration :
Non disponible

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES					
12.1 Toxicité					
Ingrédient	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
Chlorhydrate de chlortétracycline	CE ₅₀	72	Algues et autres plantes aquatiques	3,1 mg/L	4
Chlorhydrate de chlortétracycline	CSEO	72	Algues et autres plantes aquatiques	0,5 mg/L	4
Isopropanol	CL ₅₀	96	Poisson	9-640 mg/L	2
Isopropanol	CE ₅₀	48	Crustacées	12 500 mg/L	5
Isopropanol	CE ₅₀	96	Algues et autres plantes aquatiques	993,232 mg/L	3
Isopropanol	CE ₅₀	24	Crustacées	5-102 mg/L	2
Isopropanol	CSEO	5760	Poisson	0,02 mg/L	4
Propulseur hydrocarbure (Butane)	CL ₅₀	96	Poisson	24,11 mg/L	2
Propulseur hydrocarbure (Butane)	CE ₅₀	96	Algues et autres plantes aquatiques	7,71 mg/L	2
Légende :	2. Inventaire des substances inscrites d'Europe ECHA – Informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données sur la toxicité aquatique (approx.). 4. US EPA, Base de données sur l'écotoxicité – Données sur la toxicité aquatique 5. ECETOC - Données de l'évaluation des risques aquatiques 6.				

<i>NE PAS jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.</i>		
12.2 Persistance et dégradabilité		
<i>Ingrédient</i>	<i>Persistance – eau/sol</i>	<i>Persistance – air</i>
<i>Chlorhydrate de chlortétracycline</i>	ÉLEVÉE	ÉLEVÉE
<i>Isopropanol</i>	FAIBLE (demi-vie = 14 jours)	FAIBLE (demi-vie = 3 jours)
12.3 Pouvoir de bioaccumulation		
Ingrédient	Pouvoir de bioaccumulation	
Chlorhydrate de chlortétracycline	FAIBLE (LogKOW = 0,6841)	
Isopropanol	FAIBLE (LogKOW = 0,05)	
12.4 Mobilité dans le sol		
Ingrédient	Mobilité	
Chlorhydrate de chlortétracycline	FAIBLE (KOC = 95,22)	
Isopropanol	ÉLEVÉE (KOC = 1,06)	
12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB. Non disponible		
12.6 Autres effets indésirables Non disponible		

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1 Méthode de traitement des déchets	
Élimination du produit et de son emballage :	<p>Tout médicament vétérinaire non utilisé ou déchet dérivé d'un tel médicament vétérinaire doit être éliminé conformément aux exigences nationales. Les lois relatives aux exigences d'élimination peuvent varier selon le pays, la province ou la région.</p> <p>NE PAS incinérer ou perforer les bonbonnes d'aérosol.</p> <p>S'assurer que le matériel est éliminé conformément au Règlement sur les produits dangereux (Canada, 2015).</p>
Option pour le traitement des déchets	Non disponible
Option d'élimination dans les égouts :	Non disponible

SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Exigence d'étiquetage :

La bonbonne vaporisatrice est étiquetée conformément avec la réglementation relative aux produits pharmaceutiques et aux aérosols avec le symbole d'inflammabilité. (Consulter la section 16, Autres renseignements)

PRENDRE NOTE que ce produit est exempt des exigences de marquage en vertu de l'exemption (ADR 3.4) relative à la Quantité limitée (LQ) – Les emballages combinés sont de 6 ou 12 bonbonnes (en boîte individuelle, puis en caisses)

Le symbole indiquant une quantité limitée est apposé sur chaque caisse.



UN 1950

Polluant marin :	Non	
Hazchem :	Sans objet	
Transport terrestre (U.E. : ADR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 N° ONU :	1950	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	AÉROSOLS, corrosif; groupe d'emballage II ou III, (chacun n'excède pas une capacité de 1L)	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe	2.1
	Risque sous-jacent	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage :	Sans objet	
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Disposition particulière :	U.E. 190 327 344 625 É.-U. N82
	Étiquette de danger :	2.1
	Identification du danger (N° Kemler) :	Sans objet
	Code de classification	5F

	Quantité limitée : U.E. É.-U.	1 L N82
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet	
Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 N° ONU :	1950	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	AÉROSOLS	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe OACI-IATA	2.1
	OACI-IATA	Sans objet
	Code ERG	10 L
14.4 Groupe d'emballage:	Sans objet	
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Dispositions particulières :	A145A167A8 02; A1A145A167 A802
	Directives d'emballage – cargo seulement :	203
	Qté maximum/ Emballage - cargo seulement :	150 kg
	Directives d'emballage – cargo et passagers :	203; Interdit
	Qté maximum/ Emballage - cargo et passagers :	75 kg; Interdit
	Directives d'emballage – cargo et passagers avec quantité limitée :	Y203; Interdit
	Qté maximum/ Emballage - cargo et passagers avec quantité limitée :	30 kg G; Interdit

14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet	
Transport maritime (Classification IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 N° ONU :	1950	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Aérosols, inflammables	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe IMDG	2.1
	Risques sous-jacents IMDG	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage :	Sans objet	
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Numéro EMS	F-D, S-U
	Dispositions particulières :	63 190 277 327 344 959
	Quantité limitée	1000 ml
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC :	Sans objet	
Transport par voie maritime fluviale (ADN) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 N° ONU :	1950	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	AÉROSOLS	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	2.1	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage :	Sans objet	
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Code de classification	5F
	Dispositions particulières :	190; 327; 344; 625
	Quantité limitée :	1 L
	Équipement requis	PP, EX, A

	Nombre de cônes/feux bleus	1
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC :	Sans objet	

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange

LE CHLORHYDRATE DE CHLORTÉTRACYCLINE (64-72-2) EST INSCRIT DANS LES LISTES RÉGLEMENTAIRES QUI SUIVENT :

- Inventaire européen des produits chimiques commercialisés – EINECS (français)

L'ISOPROPANOL (67-63-0) EST INSCRIT DANS LES LISTES RÉGLEMENTAIRES QUI SUIVENT :

- EU REACH Regulation (EC) N° 1907/2006 - Annex XVII – Restrictions en matière de fabrication, de mise en marché et d'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux.
- Inventaire douanier européen des substances chimiques - ECICS (français)
- Confédération européenne des syndicats (EVV) Liste prioritaire pour le certificat REACH
- Inventaire européen des produits chimiques commercialisés – EINECS (français)
- Annexe I de la directive 67/548/CEE de l'Union européenne sur la classification et l'étiquetage des substances dangereuses – révision par l'ATP: 31
- Annexe VI de la réglementation (EC) 1272/2008 de l'Union européenne sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des
- Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés selon les monographies du CIRC
- UK Workplace Exposure Limits (Wels) (Exposition en milieu de travail)

LE PROPULSEUR HYDROCARBURE (BUTANE) (106-97-8) EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES :

- EU REACH Regulation (EC) N° 1907/2006 - Annex XVII – Restrictions en matière de fabrication, de mise en marché et d'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux.
- EU REACH Regulation (EC) N° 1907/2006 - Annex XVII – (Annexe 1) Cancérogène : catégorie 1A (Tableau 3.1) /catégorie 1 (Tableau 3.2)
- EU REACH Regulation (EC) N° 1907/2006 - Annex XVII – (Annexe 4) Mutagènes : catégorie 1B (Tableau 3.1) / catégorie 2 (Tableau 3.2)
- Inventaire douanier européen des substances chimiques - ECICS (français)
- Confédération européenne des syndicats (EVV) Liste prioritaire pour le certificat REACH

LE PROPULSEUR HYDROCARBURE (BUTANE) (106-97-8) EST INSCRIT DANS CES LISTES RÉGLEMENTAIRES - SUITE

- Inventaire européen des produits chimiques commercialisés – EINECS (français)
- Annexe I de la directive 67/548/CEE de l'Union européenne sur la classification et l'étiquetage des substances dangereuses – révision par l'ATP: 31
- Annexe I de la directive 67/548/CEE de l'Union européenne sur la classification et l'étiquetage des substances dangereuses – révision par l'ATP: 31 – Substances cancérigènes
- Annexe I de la directive 67/548/CEE de l'Union européenne sur la classification et l'étiquetage des substances dangereuses – révision par l'ATP: 31 – Substances mutagènes
- Annexe VI de la réglementation (EC) 1272/2008 de l'Union européenne sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
- Réglementation relative aux substances dangereuses de l'International Air Transport Association (IATA) -Liste d'interdiction pour les passagers et le cargo aériens
- UK Workplace Exposure Limits (Wels) - (Exposition en milieu de travail)

15.2 Évaluation de sécurité chimique

SOMMAIRE de l'ECHA

Ingrédient	N° CAS	Numéro Index	Dossier ECHA
Chlortétracycline HCl	64-72-2	Non disponible	Non disponible
Harmonisation (Inventaire C&L)	Classe de dangers et code de catégorie	Numéro Index	Dossier ECHA
1	Irrit. peau 2, Irrit. yeux 2, STOT SE 3	GHS07, Wng	H317, H319, H335
Code d'harmonisation 1 = Classification la plus courante Code d'harmonisation 2 = Classification la plus stricte			
Ingrédient	N° CAS	Numéro Index	Dossier ECHA
Isopropanol	67-63-0	603-117-00-0	01-2119457558-25-XXXX
Harmonisation (Inventaire C&L)	Classe de dangers et code de catégorie	Code de pictogramme et d'avertissement	Mention de danger
1	Liq. inflam. Irrit. yeux 2, STOT SE 3	GHS07, GHS02, Dgr	H225, H319, H336
Code d'harmonisation 1 = Classification la plus courante Code d'harmonisation 2 = Classification la plus stricte			

Ingrédient	N° CAS	Numéro Index	Dossier ECHA
Propulseur hydrocarbure	68476-85-7	649-202-00-6 649-203-00-1	01-2119485911-31-XXXX 01-2119490743-31-XXXX
Harmonisation (Inventaire C&L)	Classe de dangers et code de catégorie	Numéro Index	Dossier ECHA
1	Gaz inflam.	GHS02, GHS04, Dgr	H220
1	Gaz inflam.	GHS02, GHS04, Dgr	H220
Code d'harmonisation 1 = Classification la plus courante Code d'harmonisation 2 = Classification la plus stricte			

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	O
Canada - LIS	O
Canada - LES	N (butane; isopropanol)
Chine - IECSC	O
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	O
Japon - ENCS	N (butane)
Corée - KECI	O
Nouvelle-Zélande - NZIoC	O
Philippines - PICCS	O
É.-U. - TSCA	O
Taiwan – TCSI	O
Mexico-INSQ	O
Vietnam-NCI	O
Russie-ARIPS	O
Légende :	O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire N = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrits à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre les parenthèses)

Section 16 : Autre information

Textes complets pour les codes pour les risques et les dangers :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeur très inflammables.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif au contact de la peau
H315	Cause une irritation de la peau.
H335	Peut causer de l'irritation respiratoire.
H340	Peut causer une irritation respiratoire.
H350	Peut causer le cancer.
H361	Soupçonné d'affecter la fertilité et causer des dommages au fœtus.
H370	Peut endommager les organes.
H373	Une exposition répétée ou prolongée peut endommager les organes.

Mises en garde sur l'étiquette :

Aérosol extrêmement inflammable. (H222)

Garder loin de toute source de chaleur, des étincelles, des flammes vives ou de surfaces chaudes. Ne pas fumer. (P210)

NE PAS vaporiser sur une flamme vive ou autre source d'allumage. (P211)

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur (H229)

NE PAS percer ou brûler le contenant, même après utilisation. (P251)

Protéger du rayonnement solaire. (P410)

NE PAS exposer à une température supérieure à 50 °C. (P412)

Pour des conseils détaillés au sujet de l'équipement de protection individuelle, consulter les normes de l'EU CEN qui suivent :

EN 166 Protection des yeux

EN 340 Vêtements protecteurs

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les microorganismes

EN 13832 Exigences pour les chaussures résistantes aux produits chimiques

EN 133 Appareils de protection respiratoires

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC – STEL : Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

STEL : Limite d'exposition de courte durée

TEEL : Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé - Concentration

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Regulatory B.V. à partir de plusieurs sources différentes et sont exacts au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Regulatory B.V. ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2020, Dechra Regulatory B.V. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Regulatory B.V. est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Regulatory B.V., et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.